



Rapport entre le justiciable et son avocat

Par Visiteur

Bonjour,

Mon avocat n'ayant pas répliqué à l'avocat adverse sur un point litigieux, j'ai moi-même adressé au conseil de la dite partie mes observations.

Voici ce que m'écrit mon avocat à ce sujet :

Attention, vous n'avez pas à écrire à l'avocat adverse, laquelle m'a bien entendu adressé immédiatement votre courrier, en vous priant de cesser ces interventions totalement déplacées.

Vos remarques ?

A bientôt

Par Visiteur

Cher monsieur,

Mon avocat n'ayant pas répliqué à l'avocat adverse sur un point litigieux, j'ai moi-même adressé au conseil de la dite partie mes observations.

Voici ce que m'écrit mon avocat à ce sujet :

Attention, vous n'avez pas à écrire à l'avocat adverse, laquelle m'a bien entendu adressé immédiatement votre courrier, en vous priant de cesser ces interventions totalement déplacées.

Vos remarques ?

J'aurai deux choses à dire:

Effectivement, vous n'avez pas à répondre à l'avocat adverse et ceci pour plusieurs raisons: D'une part, parce que votre avocat est votre représentant, c'est lui est en charge d'assurer la procédure et c'est lui qui a seul compétence pour transmettre tous les actes de procédure.

Il faut savoir par exemple, que des documents non signés par votre avocat sont irrecevables devant le tribunal de grande instance. Ces pièces sont donc nulles et c'est le genre de point de détail qui peut mettre une procédure à terre.

Si votre avocat ne fait pas son travail, il vous appartient doit d'insister auprès de ce dernier, soit de prendre un autre avocat qui reprendra alors la procédure accomplit jusque là "à son compte".

Si votre confiance dans votre avocat est nulle, et que ce dernier ne fait pas bien son travail, autant en changer quitte à payer un peu plus...

Très cordialement.

Par Visiteur

Donc acte

J'ai déjà changé d'avocat !

Toutefois, le point litigieux est à traiter par un notaire.

L'avocat, dans ce cas, n'est pas obligatoire.

Puis-je prendre la main au lieu et place de mon avocat ?

J'ai de bonnes raisons de considérer qu'une très forte connivence existe entre tous les acteurs de ma procédure de divorce. Je sais que cela est difficile à croire... Mais je dispose de tous les documents l'établissant.

Un avocat extérieur au barreau de ma résidence serait-il à même d'échapper aux pressions ?

Comment trouver la perle rare ?

Merci pour vos réponses

A bientôt

Par Visiteur

Cher monsieur,

Toutefois, le point litigieux est à traiter par un notaire.

L'avocat, dans ce cas, n'est pas obligatoire.

Puis-je prendre la main au lieu et place de mon avocat ?

Oui, à condition de bien le prévenir! Il est important de ne pas semer la confusion dans l'esprit du notaire, mais si votre avocat est OK, alors aucun problème.

J'ai de bonnes raisons de considérer qu'une très forte connivence existe entre tous les acteurs de ma procédure de divorce. Je sais que cela est difficile à croire... Mais je dispose de tous les documents l'établissant.

Un avocat extérieur au barreau de ma résidence serait-il à même d'échapper aux pressions ?

J'imagine que dans votre barreau, il doit tout de même y avoir des avocats qui ne sont pas forcément en lien avec ce notaire! Il y a bien des avocats pour poursuivre les notaires en responsabilité professionnelle, et même des avocats qui poursuivent leurs propres confrères.. Cela existe donc, mais évidemment, cela n'est pas forcément évident à trouver si vous n'avez pas de chance.

Au delà de ça, de mon expérience personnelle, un certain nombre de clients voient de "la connivence" là où elle n'existe pas nécessairement.. Par exemple, j'avais un client qui trouvait que son avocat était de mèche avec un notaire, et refusait de le menacer d'une action judiciaire pour faute; Après avoir étudié le dossier, il s'est avéré que l'avocat en question n'était tout simplement pas combatif..

Il y a aussi le cas où l'avocat se dit que c'est perdu d'avance mais prend quand même le dossier en charge pour le bien être de sa trésorerie..

Comment trouver la perle rare ?

Éternelle question!

Très cordialement.

Par Visiteur

Bonjour,

Quand le notaire pioche dans les conclusions adverses au lieu et place de l'arrêt pour rédiger l'état liquidatif, vous appelez ça comment ?

Il n'y a pas de parano de ma part, croyez-moi !

Avez-vous entendu parler des groupes communautaires et leur infiltration ?

Ceci pour m'expliquer.

Merci de vos réponses

Vous pouvez clore le sujet.

A bientôt pour d'autres questions

Par Visiteur

Cher monsieur,

Quand le notaire pioche dans les conclusions adverses au lieu et place de l'arrêt pour rédiger l'état liquidatif, vous appelez ça comment ?

De l'incompétence pure et simple!

Il n'y a pas de parano de ma part, croyez-moi !

Je ne disais pas ça pour vous.. C'est juste que c'est une chose que je rencontre plus souvent que les cas véritables d'incompétence comme ce peut être le cas ici.

Avez-vous entendu parler des groupes communautaires et leur infiltration ?

C'est-à-dire? Dites moi.

Très cordialement.

Par Visiteur

L'incompétence a bon dos...

Croyez-moi, en 14 ans de procédures, si je suis votre raisonnement, je n'ai vu que des nuls... Bizarre car, les dits nuls ont systématiquement favorisé la partie adverse.

De plus cela ne flatte pas le périmètre juridique Toulousain !

Pour votre dernière question, c'est délicat.

Je vais vous comter une histoire :

Lorsque j'ai pris contact avec le commandant de gendarmerie de mon village pour déposer plainte contre une dizaine de personnes qui avaient fait des témoignages mensongers à mon encontre, celui-ci m'a dit venez vite me voir.

En fait il enquêtait sur une secte qui fournissait des "témoins" et voulait vérifier si les miens ...

Pour appuyer la chose sachez que j'ai été condamné à payer des dommages aux dits témoins, alors que les preuves de leurs allégations, figuraient au dossier.

Aussi, tous les témoignages commençant par Mme X (mon ex-épouse) m'a dit que ... ont été pris en compte sans coup férir !

Ma procédure de divorce est un roman à la gloire de nuls, si je vous suis. Mais je ne vous suis pas !

Je pense que ce n'est pas le lieu de discuter de cela sur ce site. Toutefois je vous remercie de prendre à coeur mon problème. Si vous êtes intéressé par le dit roman je peux vous faire parvenir les documents afférents

Merci, à bientôt

Par Visiteur

Cher monsieur,

Pour appuyer la chose sachez que j'ai été condamné à payer des dommages aux dits témoins, alors que les preuves de leurs allégations, figuraient au dossier.

Aussi, tous les témoignages commençant par Mme X (mon ex-épouse) m'a dit que ... ont été pris en compte sans coup férir !

Ma procédure de divorce est un roman à la gloire de nuls, si je vous suis. Mais je ne vous suis pas !

Je suppute, je suppute, je ne prétends nullement avoir raison! Je connais mal Toulouse, je ne connais pas votre dossier, je ne connais pas cette secte, bref, aucune affirmation de mon côté et je veux bien vous croire..

Très cordialement.

Par Visiteur

A bientôt